## Autorité parentale des beau parents sur les enfants

Par Ro	omain	44		

Bonjour, je m'appelle Romain, j'ai 17 ans.

Mon père habite avec une personne avec qui il a eu un enfant qui n'est pas ma mère. Cette dernière, plutôt autoritaire, m'a confisqué des objets (mon ordinateur) et m'a menacé de ne pas me les rendre tant que la situation ne s'arrangeait pas.

Elle m'a dit qu'elle avait caché ces objets et que mon père ne savait pas ou ils étaient

Je me demandais quels droits elle avait sur moi alors qu'elle n'est pas responsable légal de moi mais qu'elle est locataire et que j'habite dans la maison ou je paye pas le loyer (expression qu'elle aime bien utiliser)

Merci de votre aide ;)
----Par jpgroussard

Romain, ton père est le seul à pouvoir résoudre ce problème. Mais il n'a pas l'air (d'après le peu d'éléments que tu nous donnes) de s'en préoccuper. Suivre une voie "légale" (voir une assistante sociale, plaintes après plaintes, justice) ne fait qu'envenimer les choses. Mais pour revenir à ta question, elle n'a aucun droit sur toi. Mais elle n'est pas obligée non plus à cuisiner ou passer l'aspirateur pour toi.

Petit conseil (difficile à suivre pour un adolescent de 17 ans), serre les dents encore un an et ça va être bon pour toi! Cdlt et bon courage!